

Directeur général, Direction des finances et du commerce internationaux, au ministère des Finances, est le vice-président canadien. Aux Affaires extérieures, un groupe de cinq agents travaille avec M. Halliday qui peut également recourir aux services d'experts de divers ministères gouvernementaux ou de groupes des Affaires extérieures.

- Le groupe américain est présidé par M^{me} Anne Hughes, sous-secrétaire adjointe au département du Commerce.

L'Accord prévoit, pour ces négociations, un délai de cinq ans pouvant être prolongé de deux autres années.

Le calendrier proposé pour les négociations comportait une réunion préliminaire pour définir les paramètres du travail, tenue le 15 novembre 1989, des consultations avec la Commission du commerce canado-américain, qui ont eu lieu le 30 novembre 1989, et des consultations avec des fonctionnaires provinciaux, tenues au cours des premières semaines de décembre 1989.

La phase suivante comporte l'établissement d'objectifs détaillés de négociation compte tenu des renseignements qui seront recueillis dans le cadre des études actuellement en cours sur les pratiques en matière de subventions. M. Halliday a indiqué qu'une liste complète des pratiques en vigueur aux États-Unis et sur lesquelles on se penchera aura été dressée d'ici mars 1990 et devrait pouvoir être soumise à l'examen parlementaire.

Le mandat initial établi par le Congrès américain pour la négociation des modifications à l'ALE fixe à juin 1991 le délai pour la présentation d'une entente sur les subventions si l'on veut profiter de la procédure accélérée²⁸. Toutefois, la direction chargée de la mise en oeuvre peut demander une extension au Congrès pour les négociations en cours, et la législation américaine de mise en oeuvre, qui prévoit le même délai de cinq à sept ans que l'ALE pour les négociations relatives aux subventions, pourrait permettre au gouvernement de se prévaloir de cette même procédure accélérée durant les sept années prévues pour les négociations²⁹.

Plutôt que de chercher à respecter le délai établi précédemment, il a été décidé, du moins au Canada, de laisser les négociations en cours à Genève se poursuivre avant de mettre en oeuvre des efforts sérieux pour négocier bilatéralement, ce avec quoi les États-Unis sont maintenant d'accord.

Les négociations commerciales multilatérales de Genève doivent se terminer à la fin de 1990, ce qui veut dire qu'on ne s'attend pas à ce que des négociations binationales soient entamées avant au moins 1991.

Le début des négociations ayant été fixé à 1991 et étant donné la complexité et le caractère délicat du sujet sur lequel elles porteront, on craint que l'impossibilité de mener à bien les pourparlers dans les délais prévus par le Congrès américain pour l'approbation accélérée n'entrave l'adoption d'une entente avec les États-Unis. Cependant, lorsqu'il a témoigné devant

²⁸ H.R. 5090 Sec. 102(e).

²⁹ H.R. 5090 Sec. 409(4).